Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : P 731
Communautaire

bi et trifamiliale h2 multifamiliale h3 multifamiliale collective h4 maison mobile h5			unifamiliale	h1							
Usage spécifiquement permis :		_									
Marcon mobile Marcon mobil		atio									
Major mobile 15		labit						-			MUNICIPALITE
March Marc		I			***************************************			-			SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRE
September Sept			\$	ПБ							
Page			détail et services de proximité	c1					~~~~		USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU
Second Part Part			détail et serv. prof. et spéc.	c2							
More of act. recreedouristiques c5 c5 c5 c5 c5 c5 c5 c			hébergement	c3							(a) un cimetière
Second Part Part		Commerce	restauration	с4							
Second Part Part			diver. et act. récréotouristiques	с5							
Section Part Part			détail et de serv. contraignants	c6							
Fauto.				с7							
Section Sect				с8							
Support Part Part	S			c9					•		
Pare	4GE		nrestine	i1			1				
Support Part Part	/SN	Industrie									
Outractive 14							<u> </u>				
Part			·····	•				 			
Continue du sol adi		-	1	.,	l		<u> </u>	1	_		
Culture du sol a1		Instit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1		•					
Continue du sol adi			institutionnel et administratif	p2	●(a)						
Culture du sol adjaculture, forest, et sylviculture a2 adjaculture, forest, et sylviculture adjaculture, forest, et sylviculture a2 adjaculture, forest, et sylviculture, forest, et sylviculture, a2 adjaculture, forest, et sylviculture, a2 adjaculture, forest, et sylviculture, forest, et sylviculture, a2 adjaculture, forest, et sylviculture, forest, et s			communautaire	рЗ							
Page			infrastructures et équipements	p4							Usage spécifiquement exclu :
Part Conservation Ad		Agricole	culture du sol	a1							
Service Serv			agriculture, forest. et sylviculture	a2							
The larger (m) max 11 make max			élevage	a3	•	•					
The process of the			élevage en réclusion	a4							
The process of the		Φ.:	conservation	n1			i -			,	
The limit of the large of the							ł.	1			
The limit of the large of the		Ain				•					
STANDON STAN			récréation ext.		_	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
Superficie de plancher (m²) min. 25 mombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%) min. 25 mombre de logement à l'hectare max. superficie (m²) min. 25 mombre de logement à l'hectare max. superficie (m²) min. 25 mombre de logement à l'hectare max. superficie (m²) min. 25 mombre de logement à l'hectare max. superficie (m²) min. 25 mombre de logement à l'hectare max. superficie (m²) min. 25 mombre de logement à l'hectare max. superficie (m²) min. 25 mombre de logement à l'hectare max. superficie (m²) min. superficie (m²)			récréation ext.		•	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
hauteur (m) max. 11 superficie de bâtiment au sol (m²) min. 37 superficie de plancher (m²) max. 10 mombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%) largeur (m) min. 25 profondeur (m) min. superficie (m²) min. 925 P.I.I.A. AMENDEMENTS			récréation ext. isolée jumelée		•	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
hauteur (m) max. 11 superficie de bâtiment au sol (m²) min. 37 superficie de plancher (m²) max. 10 mombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%) largeur (m) min. 25 profondeur (m) min. superficie (m²) min. 925 P.I.I.A. AMENDEMENTS	(0)		récréation ext. isolée jumelée contiguë	n2		•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
hauteur (m) max. 11 superficie de bâtiment au sol (m²) min. 37 superficie de plancher (m²) max. 10 mombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%) largeur (m) min. 25 profondeur (m) min. superficie (m²) min. 925 P.I.I.A. AMENDEMENTS	ITES	Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m)	n2	4	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
hauteur (m) max. 11 superficie de bâtiment au sol (m²) min. 37 superficie de plancher (m²) max. 10 mombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%) largeur (m) min. 25 profondeur (m) min. superficie (m²) min. 925 P.I.I.A. AMENDEMENTS	CRITES	Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m)	min.	4 4	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
hauteur (m) max. 11 superficie de bâtiment au sol (m²) min. 37 superficie de plancher (m²) max. 10 mombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%) largeur (m) min. 25 profondeur (m) min. superficie (m²) min. 925 P.I.I.A. AMENDEMENTS	RESCRITES	Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m)	min. min.	4 4 8	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
Hauteur (m) max. 11 superficie de bâtiment au sol (m²) min. 37 superficie de plancher (m²) max. 10 mombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%)	S PRESCRITES	Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m)	min. min.	4 4 8	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
Hauteur (m) max. 11 superficie de bâtiment au sol (m²) min. 37 superficie de plancher (m²) max. 10 mombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%) largeur (m) min. 25 mortificie (m²) min. 925 mortificie (m²) min. 925 mortificie (m²) mortificie	RIMES PRESCRITES	Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m)	min. min. min.	4 4 8 4	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
Superficie de plancher (m²) max	NORMES PRESCRITES	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m)	min. min. min. min.	4 4 8 4 6	•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
Coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare max. espace naturel (%) largeur (m) min. 25 profondeur (m) min. superficie (m²) min. 925	NORMES PRESCRITES	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages)	min. min. min. min. min.	4 4 8 4 6 2						DISPOSITIONS SPÉCIALES
Company Comp	NORMES PRESCRITES	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m)	min. min. min. min. max.	4 4 8 4 6 2						DISPOSITIONS SPÉCIALES
Company Comp	NORMES PRESCRITES	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²)	min. min. min. min. max. max.	4 4 8 4 6 2						DISPOSITIONS SPÉCIALES
Largeur (m) min. 25		Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²)	min. min. min. min. min. min. max. max.	4 4 8 4 6 2 11 37						DISPOSITIONS SPÉCIALES
Largeur (m) min. 25		Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol	min. min. min. min. min. min. max. max.	4 4 8 4 6 2 11 37						DISPOSITIONS SPÉCIALES
P.I.I.A. AMENDEMENTS		Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare	min. min. min. min. max. max. max.	4 4 8 4 6 2 11 37						DISPOSITIONS SPÉCIALES
P.I.I.A. AMENDEMENTS		Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare	min. min. min. min. min. max. max. max.	4 4 8 4 6 2 11 37						DISPOSITIONS SPÉCIALES
P.I.I.A. AMENDEMENTS	RAPPORT	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel	min. min. min. min. max. max. max. (%)	4 4 8 4 6 2 11 37						DISPOSITIONS SPÉCIALES
	RAPPORT	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m)	min. min. min. min. max. max. max. (%)	4 4 8 4 6 2 11 37						DISPOSITIONS SPÉCIALES
	RAPPORT	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m)	min. min. min. min. max. max. max. max. max. max. max. max	4 4 8 4 6 2 11 37						DISPOSITIONS SPÉCIALES
	TERRAIN RAPPORT	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. max. max. max. max. max. max	4 4 8 4 6 2 11 37						
DISP. SPÉC	TERRAIN RAPPORT	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. max. max. max. max. max. max	4 4 8 4 6 2 11 37						
ds. Asia	TERRAIN RAPPORT	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. max. max. max. max. max. max	4 4 8 4 6 2 11 37						
	DISCRÉT. TERRAIN RAPPORT	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. max. max. max. max. max. max	4 4 8 4 6 2 11 37						
	DISCRÉT. TERRAIN RAPPORT	Marges Structure	récréation ext. isolée jumelée contiguë avant (m) latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. max. max. max. max. max. max	4 4 8 4 6 2 11 37						